

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Se Bo Sàrl**, 3971 Chermignon
2. Délai pour contester l'état de collocation:
11.01.2013 jusqu'au 31.01.2013
3. Délai pour contester l'inventaire:
11.01.2013 jusqu'au 21.01.2013
4. **Remarques:** sont également déposés:

a) l'inventaire

b) les revendications que l'administration de la faillite re-
nonce à contester

c) les actions que l'administration de la faillite renonce à int-
roduire, notamment l'action en dommages-intérêts éventuelle
à l'encontre de l'associé et gérant
(art. 827 et 757 CO).

Délai pour recourir contre l'inventaire : dix jours dès la date
du dépôt (art. 32 OAOF)
Concernant les actions et les revendications que l'administra-
tion renonce à introduire ou contester, chaque créancier peut,
dans le délai péremptoire de vingt jours dès la date du dépôt,
s'opposer aux décisions de l'administration de la faillite et/ou
requérir la cession des droits de la masse (art. 260 LP).

Office des faillites de Sierre
3960 Sierre

00852429